



## Syndicat Général des Personnels de Plaine Commune

**Voilà un mois que nous avons débuté notre action.**

**Nous sommes déterminés et nous ne lâcherons rien.**

La loi de transformation de la fonction publique, c'est la casse du service du service public de l'intérêt général au profit de la marchandisation et du privé. Nous avons déjà le soutien d'un groupe Communites, insoumis.e.s et citoyen.ne.s engagé.e.s et comptons bien que d'autres groupes politiques d'élu.e.s qui siègent à Plaine Commune se prononce a minima sur un moratoire.

Nous sommes mal payés, mal considérés : mais où sont les gros salaires dont on parle à la télé dans la fonction publique ? A l'Etat, pas chez les territoriaux, ni chez les hospitaliers !

Notre département a grandement besoin des services publics et c'est grâce à nous que les habitants n'en sont pas réduit au tout marchand dont ils n'ont pas les moyens.

Alors, nos congés, nos conditions d'emploi, on y tiens car c'est ce qui nous permet d'assurer le quotidien : de ramasser les déchets, d'entretenir les voiries, d'ouvrir la culture aux ou de rendre toujours plus agréable la ville en aménageant et en la fleurissant.

Nous allons faire de ce jour une journée morte, une journée de grève pour acter que nous sommes contre l'application de cette loi et dire au président que nous ne comprenons pas son entêtement de nous priver de nos acquis en cette période de pandémie, qu'il y a des actions prioritaires à mener sur le territoire où certains n'ont plus de quoi se nourrir, ni se loger, avant de s'attaquer au dernier rempart qui protège les populations !

**Rassemblement**  
**Devant le siège de Plaine Commune**  
**Mardi 15 décembre à 19h**  
**à l'occasion du conseil territorial**

Nous rappelons aussi que la CGT est pour le partage du travail, une grande campagne s'engage :

- 10% de travail en moins pour les 32h
- 10% d'effectif en plus soit 180.000 recrutements pour réaliser les 10% de travail en moins
- 10% de temps de travail consacré à la formation
- 10% d'augmentation indiciaire et salariale pour les contractuels, avec un point d'indice porté à 5,15 au lieu de 4,68 actuellement